

Date de convocation : 02/10/2023

Date d'affichage : 02/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le 06 octobre 2023, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire.

Présents : David MICHEL, Claude MICHEL, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Mauricette JUBERT, Stéphane DUMONTIER, Alain DEBEAUVAIS, Patricia PEZET, Fabrice MARCHANT, Jean TRUJILLO.

Absents excusés : Pierre-Albert PINGUET, Chantal ZERROUKI, Cédric LECOINTE

Secrétaire de séance : Jean TRUJILLO

Les comptes rendus des précédentes réunions sont lus et acceptés à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION POUR LES LOYERS DU BOIS DES PUIITS :

Monsieur Le Maire présente au conseil un tableau avec le calcul détaillé des loyers 2023 pour le Hameau du Bois des Puits dont voici la méthode de calcul :

Indice Fermage 2022 = 110.26

Loyer 2022 : 160.74

Fermage 2023 = 116.46

Loyer 2022 = $(160.74 \times 116.46) / 110.26 = 169.78$

Ce loyer sera multiplié par le nombre d'hectares de chaque exploitant.

Part foncière à ajouter au loyer :

- Taxe foncière payée en 2022 par la Commune pour le hameau = 2958

- Part foncière servant de base de calcul = $1/5$ soit $2958 \text{ €} / 5 = 591.60 \text{ €}$

- Surface totale des terres concernées = 66.06 hectares

- Dégrèvement impôt 2022 = $1389 / 66.06 = 20.85$

- Part d'impôt prélevée par hectare = $591.60 \text{ €} / 66.06 \text{ ha} = 8.95 \text{ €}$ par hectare

La somme de 8.95 € sera multipliée par le nombre d'hectares de chaque exploitant.

De plus, M. le Maire rappelle que, comme prévu par la délibération n°8 du 4 février 2021, le loyer de M. Stéphane DUMONTIER est revalorisé à $(176.03 \text{ €/hectare} \times 116.46) / 110.26 = 179.56$ par hectares plus le paiement de la part des impôts fonciers. Idem pour le loyer de M. PAVOT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des membres présents ces bases de calcul.

(Délibération numéro 36-2023)

TARIFS CANTINE ET GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024 :

M. le Maire rappelle le tarif appliqué pour le service cantine lors de l'année scolaire 2022-2023, soit 3 €/repas.

Il a été proposé, lors du conseil en date 15 juin 2023 de reconduire ces tarifs pour l'année scolaire 2023-2024.

En date du 08 août 2023, Monsieur le Maire a été informé d'une hausse de 9.3% du coût des repas livrés par la société « La Normande ».

Après avoir exposé la situation au conseil, les membres du conseil ne souhaitent pas augmenter le tarif de la cantine.

DÉLIBÉRATION POUR ENCAISSEMENT DE CHÈQUES :

La commune a reçu trois chèques :

- Un chèque pour la vente de huit poteaux de bois d'une valeur de 200 euros.
- Deux chèques de remboursements de la Société Eni d'une valeur de 745.42 euros et de 1781.11 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser l'encaissement de ces trois chèques.

(Délibération numéro 35-2023)

DÉLIBÉRATION POUR LES TRAVAUX ROUTIERS :

Le Chemin de la Bouverie nécessite des travaux d'enrobés.

Monsieur le Maire indique que nous pouvons bénéficier d'une subvention, et qu'à cet effet, nous allons demander plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à demander plusieurs devis afin de bénéficier d'une éventuelle subvention pour réaliser les travaux.

DÉLIBÉRATION POUR LE NOEL DES ENFANTS ET DES AINES

Des bons de Noël d'une valeur de 30 euros sont habituellement distribués à tous les enfants scolarisés à l'école de Criquiers.

Cette année la commune décide de reconduire cette action.

Il en est de même pour les bons de Noël des aînés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la distribution des bons de 30 euros pour les enfants scolarisés à l'école de Criquiers, ainsi que pour les enfants de 0 à 3 ans, et pour les aînés.

(Délibération numéro 34-2023)

DÉLIBÉRATION POUR LE DEVIS SIGNALFAST

Un devis a été établi par la société SIGNALFAST pour réaliser des marquages au sol de plusieurs « stop ».

Mr Claude MICHEL se propose d'installer les panneaux lorsque l'entreprise aura fait les marquages au sol.

DÉLIBÉRATION POUR TERRAIN A BATIR

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a peut-être un futur acquéreur pour le terrain à bâtir « lotissement René Hatté » Cependant, nous n'avons plus de nouvelles pour le moment.

DÉLIBÉRATION POUR OUVRIR UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POLYVALENT POUR LES REMPLACEMENTS :

Monsieur le Maire explique qu'en cas d'absence d'un agent cantine ou garderie, nous n'avons pas de personnel prévu.

Aussi, il convient d'ouvrir un poste pour un agent contractuel, qui pourra effectuer des missions au sein de la cantine et de la garderie en cas d'absence de l'un de nos agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de créer un poste d'agent contractuel polyvalent pour palier aux absences des agents de mairie.

(Délibération numéro 37-2023)

DELIBERATION BORNAGE LES ANTHIEUX

Suite aux travaux de réfection sur la RD8 situés rue Saint Lambert, Monsieur Claude MICHEL a fait don d'une partie de son terrain pour pouvoir élargir la route.

Il demande à la commune, en contrepartie, de faire reborner le terrain.

Après avoir exposé cette demande, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité sa proposition.

(Délibération numéro 38-2023)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mr Le Maire donne délégation de la signature à la secrétaire de Mairie.
- Monsieur GROGNET Laurent nous a informé par lettre en date du 01 octobre 2023, qu'il se sépare de deux parcelles sur son jardin, et qu'elles seront donc libres à la location à partir du 01 janvier 2024.
- Monsieur le Maire informe qu'un cirque va s'installer sur la commune le weekend du 28 et 29 octobre ; à cet effet, Mr MICHEL David souhaite offrir aux enfants scolarisés à l'école de Criquiers et aux enfants de 0 à 3 ans, une entrée gratuite sur l'une de ses deux dates.
- Monsieur le Maire informe le conseil que la tondeuse du cantonnier est en panne.
Il demande l'avis du conseil sur le point suivant : vaut-il mieux acheter un moteur neuf, ou une nouvelle tondeuse ?
- Mr MICHEL Claude informe le conseil que le projet des éoliennes est caduc du fait que le fournisseur ne fabrique plus les mêmes modèles.
- Monsieur MICHEL Claude propose de passer une convention avec la Commune de Haucourt pour partager les frais liés à la réserve incendie de Pierrement.

- Monsieur MICHEL David rappelle que l'association de football à été dissoute, mais que le camion n'a pas été restitué à la commune ce qui représente une perte pour la commune.
- Monsieur MICHEL Claude soumet au conseil l'idée d'un système d'Eco-pâturage pour le terrain de football. Monsieur Le Maire, ne souhaite pas mettre en place ce type de projet.
- Deux administrés nous on fait part du manque d'éclairage dans la rue du Vergenet : Monsieur Le Maire propose de faire établir deux devis : 1 aérien et 1 enterré.
- Mr Le Maire explique qu'un rendez-vous été fixé afin d'établir un devis pour les réparations de la toiture du logement de l'école car les crochets des ardoises tombent.
- Monsieur le Maire informe qu'un devis sera effectué pour connaitre le montant des travaux à prévoir pour retirer le clocher de la mairie.

Fin de séance : 21H15

<i>Maire,</i>	<i>Les Adjoints,</i>			
David MICHEL	Claude MICHEL	Josette LECOINTE	Sophie VATIGNEZ	
<i>Les Conseillers,</i>				
Stéphane DUMONTIER	Mauricette JUBERT	Fabrice MARCHANT	Stéphane DUMONTIER	Jean TRUJILLO
Alain DEBEAUVAIS	Cédric LECOINTE <i>Absent excusé</i>	<i>Pierre-Albert PINGUET</i> <i>Absent excusé</i>	Chantal ZERROUKI <i>Absente excusée</i>	